

Rythmes scolaires : enfin des précisions sur le décret !



Le 5 décembre, le Cabinet du ministre a reçu les organisations syndicales représentatives pour leur présenter le projet de décret sur les rythmes scolaires.

- Les nouveaux rythmes scolaires s'appliqueront à la rentrée 2013. A titre dérogatoire, la semaine de 4 jours et demi pourra entrer en vigueur en septembre 2014.

- C'est le **conseil municipal** qui, par une délibération prise avant le 1^{er} février 2013, peut décider de reporter l'application à 2014.

- La semaine comporte **24 heures d'enseignement sur 9 demi-journées**.

- La journée de classe ne peut pas dépasser **5h30** et la demi-journée de classe ne peut excéder **3h30**.

- La **pause méridienne** ne peut être inférieure à 1h30.

- L'organisation de la semaine est fixée par le **DASEN**, après avis des **conseils d'écoles** ou de la mairie dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

[En savoir plus](#)

Congrès du SE-Unsa 67 : 1^{er} février 2013. Inscriptions ouvertes !

Quel intérêt de parler « refondation de l'école de la république » si la question de la réussite de **tous** nos élèves n'est pas posée clairement : 90% des enfants d'enseignants et de cadres décrochent le bac, contre 40% d'enfants d'ouvriers non qualifiés. 75% de la première catégorie est diplômée de l'enseignement supérieur contre 20% de la seconde. (source : INSEE)

Tout l'enjeu de la refondation est là : notre école se doit de concrétiser sa promesse d'égalité. En présence de **Jean-Pierre TERRAIL, sociologue**, auteur de « De l'inégalité scolaire »

[Les infos](#)

Carte scolaire, stagiaires, direction, référents, éducation prioritaire... ce qui s'est dit au Comité technique départemental du 4 décembre :

A lire [ICI](#)

Directeurs d'école : continuez à témoigner pour le CHSCT !

Le SE-Unsa 67a saisi le **Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail** sur la question des conditions de travail dégradées des directeurs. Il nous faut maintenant **vos témoignages** qui étayeront notre plaidoyer. Téléchargez [ICI](#) le questionnaire individuel et faites-le nous parvenir par fax : 03 88 84 42 22 ou par mail 67@se-uns.org

Votre promotion : CAPD le 13 décembre

La fiche de suivi « promo » est [ICI](#). Attention, derniers jours pour nous la faire parvenir !
Le calendrier des réunions traitant de votre carrière est [ICI](#).

L'actualité est chargée, venez en parler avec nous !

Venez à notre rencontre, sur le quota des 18h :

A **Schiltigheim** le 19/12.

Au 2^{ème} trimestre, à **Gerstheim, Bouxwiller, Molsheim, Wissembourg, Haguenau.**

RIS spéciale **direction** à Eschau le 9 janvier 2013,

RIS **bilingue** le 6 février,

RIS **mouvement** le 13 mars.

Dates, lieux, courrier-type [ICI](#)

Vous souhaitez accueillir une RIS du SE-Unsa dans votre école : contactez-nous !

Aide personnalisée

Nous avons demandé sa disparition. Elle est maintenue dans les obligations de service des enseignants mais sa transformation est un progrès. En effet, l'APC revient à l'initiative des équipes dans un cadre très large. Le retour à la confiance dans l'initiative des équipes est un premier signe positif. La question du volume de l'APC est en suspens. Pour le SE-Unsa, elle doit diminuer en volume et passer de 60 à 36h par an.

[Lire l'article entier](#)

Maîtres supplémentaires : projet de circulaire à améliorer

Mesure-phare de « la priorité à l'école primaire », l'affectation de plus de maîtres que de classes dans les écoles qui connaissent un nombre important d'élèves en difficulté, fait l'objet d'une circulaire en cours d'élaboration. Le SE-Unsa a été reçu au ministère le 5 décembre pour en discuter.

[En savoir plus](#)

Scolarisation des 2 ans : nouvelle impulsion du ministère

Une circulaire sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle est en préparation. Le SE-Unsa a rencontré le Cabinet du Ministre le 5 décembre 2012 pour discuter du contenu de ce texte qui paraîtra au BO en janvier.

Nous avons salué l'initiative de redonner du souffle et du sens à la scolarisation des tout-petits au regard du mauvais traitement qui lui avait été infligé ces dernières années. Cela doit pleinement participer de la Refondation de l'École. [En savoir plus](#)

Un pas de plus vers l'égalité !

Le SE-Unsa soutient la manifestation du 16 décembre en faveur du mariage pour tous et y participera.

[En savoir plus](#)

Actions et sondages en cours :

[Témoignage](#) des directeurs pour le CHSCT

L'ISOE pour les PE [ici](#). Version papier [ici](#)

NON au jour de carence [ici](#)

Exigeants pour le changement avec vous ! [ici](#)

Pétition CLES 2 [ICI](#)



Elections dans les TPE derniers jours !

Pour la première fois, les salariés des entreprises de moins de 10 salariés désignant leurs représentants. Du 28 novembre au 12 décembre, faites voter pour l'Unsa ! **En savoir plus sur le site www.unsa.org**



C'est décidé, j'adhère !

Le SE-Unsa n'existe que grâce à la cotisation de ses adhérents.

Je ne me laisse pas faire, je suis solidaire, **J'ADHERE !**

Notre équipe [ici](#) est à votre écoute au 03.88.84.19.19.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **9h30-13h** et **14h- 17h30**. Mercredi : 9h30 à midi et, par téléphone de 14h à 16h30.

Sur facebook : [là](#) et twitter : [ici](#)

Vous ne souhaitez plus recevoir le point-info du SE-Unsa67 ? Dites-le nous par retour de mail.